

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
—
**INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE**
—
COURBEVOIE
—

①1 N° de publication : **3 064 455**
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)
②1 N° d'enregistrement national : **17 52726**
⑤1 Int Cl⁸ : **A 44 C 5/20 (2017.01), A 44 C 11/02, A 44 C 13/00**

⑫

BREVET D'INVENTION

B1

⑤4 **SYSTEME DE CONNEXION D'AU MOINS DEUX ELEMENTS D'UN ARTICLE DE BIJOUTERIE.**

②2 **Date de dépôt** : 30.03.17.

③0 **Priorité** :

④3 **Date de mise à la disposition du public de la demande** : 05.10.18 Bulletin 18/40.

④5 **Date de la mise à disposition du public du brevet d'invention** : 07.06.19 Bulletin 19/23.

⑤6 **Liste des documents cités dans le rapport de recherche** :

Se reporter à la fin du présent fascicule

⑥0 **Références à d'autres documents nationaux apparentés** :

Demande(s) d'extension :

⑦1 **Demandeur(s)** : ANTONIN HELEA Société par actions simplifiée —FR et SARL HOUBERDON-VALSAN Société à responsabilité limitée — FR.

⑦2 **Inventeur(s)** : RISCH YANNICK et HOUBERDON FIROUZA.

⑦3 **Titulaire(s)** : ANTONIN HELEA Société par actions simplifiée, SARL HOUBERDON-VALSAN Société à responsabilité limitée.

⑦4 **Mandataire(s)** : CABINET LAURENT ET CHARRAS.

FR 3 064 455 - B1



SYSTEME DE CONNEXION D'AU MOINS DEUX ELEMENTS D'UN ARTICLE DE BIJOUTERIE

DOMAINE TECHNIQUE

5 L'invention se rattache au domaine technique des articles de bijouterie, précieux ou de fantaisie, et concerne, d'une manière générale, un système de connexion d'au moins deux éléments que comprend un tel article de bijouterie.

10 La présente invention trouve une application avantageuse dans la réalisation d'un système de fermoir invisible pour collier ou bracelet par exemple.

ETAT ANTERIEUR DE LA TECHNIQUE

15 Dans le domaine de la bijouterie, il est connu un système de fermoir comprenant, par exemple, un anneau dans lequel est ménagée une fente, ainsi qu'un maillon apte à traverser la fente lorsqu'il est présenté et orienté suivant son épaisseur, afin de connecter ensemble ledit anneau et ledit maillon.

20 Ce système de conception présente l'avantage d'être relativement simple. Cependant, il présente également l'inconvénient de laisser visible le système de fermoir, et notamment la fente de passage du maillon, ce qui nuit à l'esthétique générale de l'article de bijouterie.

EXPOSE DE L'INVENTION

25 L'un des buts de l'invention est donc de remédier au moins à l'inconvénient de l'art antérieur en proposant un système de fermoir, et plus généralement un système de connexion entre deux éléments d'un article de bijouterie, qui soit invisible et dont l'esthétique générale est améliorée.

30 À cet effet, il a été mis au point un système de connexion entre deux éléments d'un article de bijouterie, dont un premier élément comprend une fente, et dont un deuxième élément comprend une partie en forme de « U » définissant deux ailes espacées et reliées entre

elles par une aile transversale dont l'épaisseur est plus fine que la fente pour pouvoir traverser ladite fente et connecter les deux éléments entre eux

5 Selon l'invention, le système comprend des moyens de blocage, après connexion, du deuxième élément dans une position dans laquelle une aile du deuxième élément masque la fente.

De cette manière, la connexion entre les premier et deuxième éléments est réalisée, tout en permettant de cacher le système de connexion. L'esthétique finale est optimale.

10

Selon une forme de réalisation préférée, les moyens de blocage comprennent une encoche dans laquelle débouche la fente. L'encoche comprend une dimension correspondant à une dimension de l'aile transversale pour recevoir en encastrement ladite aile transversale afin de bloquer la connexion et masquer la fente.

15

Selon une forme de réalisation préférée, le premier élément se présente sous la forme d'un anneau de toute forme imaginable, et le deuxième élément comprend, par exemple, un maillon.

20

De cette manière, le maillon, après avoir traversé la fente en étant présenté et orienté suivant l'épaisseur de son aile transversale, est pivoté pour s'orienter et être présenté suivant la largeur ou la longueur de l'aile transversale pour l'encastrer dans l'encoche.

25

Avantageusement, l'anneau peut comprendre une deuxième encoche, de préférence diamétralement opposée à la première encoche, pour la connexion et le blocage d'un deuxième maillon ayant traversé la fente. Les maillons sont, par exemple, reliés entre eux par un lien afin de former un bracelet ou un collier.

BREVE DESCRIPTION DES DESSINS

D'autres avantages et caractéristiques ressortiront mieux de la description qui va suivre, donnée à titre d'exemple non limitatif, du système de connexion selon l'invention, à partir
5 des dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue schématique illustrant, vue de face, trois éléments d'un article de bijouterie destinés à être connectés ensembles au moyen du système de connexion selon l'invention ;

10

- la figure 2 est une vue similaire à celle de la figure 1, illustrant un premier élément recevant en engagement un deuxième élément ;

- la figure 3 est une vue schématique similaire à celle de la figure 2, les trois éléments
15 étant connectés ensembles ;

- la figure 4 est une vue schématique similaire à celle de la figure 1, les trois éléments étant représentés en perspective ;

20 - la figure 5 est une vue similaire à celle de la figure 3, illustrée en perspective.

EXPOSE DETAILLE DE L'INVENTION

En référence aux figures 1 à 5, l'invention concerne un système de connexion (1) d'au
25 moins deux éléments (2, 3) d'un article de bijouterie, tel qu'un collier, une chaîne, un porte-clés, un bracelet, ou tout autre article similaire, qu'il soit précieux ou de fantaisie.

Le premier élément (2) peut être de tout type et présenter toute forme, l'essentiel réside dans le fait qu'il comprenne au moins une fente (4) qui puisse être traversée par une partie
30 du deuxième élément (3) à connecter.

De la même manière, le deuxième élément (3) peut être de tout type et présenter toute forme, l'essentiel réside dans le fait qu'il comprenne une partie présentant une épaisseur

plus fine que la largeur de la fente (4) du premier élément (2) pour pouvoir la traverser, comme illustré à la figure 2. En particulier, le deuxième élément (3) comprend une partie en forme de « U » définissant deux ailes (3a) espacées et reliées entre elles par une aile transversale (3b) dont l'épaisseur est plus fine que la fente (4) pour pouvoir traverser ladite fente (4) et connecter les deux éléments (2, 3) entre eux

Afin de permettre le blocage entre les premier et deuxième éléments (2, 3), la fente (4) du premier élément (2) débouche dans une encoche (5) présentant une dimension, par exemple une largeur, correspondant à une dimension, par exemple la longueur, de l'aile transversale (3b) de la partie en forme de « U » du deuxième élément (3) qui a été engagée dans la fente (4). De cette manière, après avoir traversé la fente (4), l'aile transversale (3b) peut-être pivotée pour se présenter face à l'encoche (5) et pouvoir y être encastrée, afin de verrouiller la connexion entre les premier et deuxième éléments (2, 3). Dans cette position, l'une des ailes (3a) masque la fente (4).

15

De ce qui précède, les premier et deuxième éléments (2, 3) peuvent être connectés tout en masquant le système de connexion (1). L'esthétique générale est optimale.

Comme indiqué, la présente invention s'applique à tous types d'éléments (2, 3) à connecter d'un article de bijouterie. Notamment, et dans la suite de la description, l'invention permet de réaliser un système de fermoir d'un bracelet ou d'un collier par exemple.

Ainsi, en référence aux figures 1 à 5, le premier élément (2) peut se présenter sous la forme d'un anneau (6), de toute forme, dans lequel est ménagée la fente (4). Le deuxième élément (3) peut se présenter sous la forme d'un maillon (7) présentant une largeur plus importante que l'épaisseur de ses ailes (3a) de manière à définir l'aile transversale (3b).

Selon l'invention, la fente (4) de l'anneau (6) débouche dans l'encoche (5) d'encastrement destinée à recevoir le maillon (7) après avoir que ce dernier ait traversé la fente (4) et après avoir été pivoté. L'épaisseur de l'aile transversale (3b) du maillon (7) est plus fine que la largeur de la fente (4), et la largeur du maillon (7), c'est-à-dire la longueur de l'aile transversale (3b) correspond à la largeur de l'encoche (5).

30

Selon une forme de réalisation préférée, l'anneau (6) peut comprendre une deuxième encoche (9), par exemple ménagée de manière diamétralement opposée à la première encoche (5), pour la connexion et le blocage d'un deuxième maillon (10). Les
5 maillons (7, 10) sont par exemple reliés par un lien (11) de tout type, par exemple une chaîne ou un fil, pour former le bracelet ou le collier en tant que tel.

Après encastrement des maillons (7, 10) dans les encoches (5, 9) correspondantes, le système de connexion (1), et notamment le système de fermoir, est invisible. L'esthétique
10 de l'article de bijouterie ainsi réalisé est optimale.

REVENDICATIONS

- 1- Système de connexion (1) d'au moins deux éléments (2, 3) d'un article de bijouterie, dont un premier élément (2) comprend une fente (4), et dont un deuxième élément (3) comprend une partie en forme de « U » définissant deux ailes (3a) espacées et reliées entre elles par une aile transversale (3b) dont l'épaisseur est plus fine que la fente (4) pour pouvoir traverser ladite fente (4) et connecter les deux éléments (2, 3) entre eux, *caractérisé* en ce qu'il comprend des moyens de blocage, après connexion, du deuxième élément (3) dans une position dans laquelle une aile (3a) du deuxième élément (3) masque la fente (4).
- 2- Système de connexion (1) selon la revendication 1, *caractérisé* en ce que les moyens de blocage comprennent une encoche (5) dans laquelle débouche la fente (4), l'encoche (5) comprend une dimension correspondant à une dimension de l'aile transversale (3b) pour recevoir en encastrement ladite aile transversale (3b) afin de bloquer la connexion et permettre à l'une des ailes (3a) de masquer la fente (4).
- 3- Système de connexion (1) selon la revendication 2, *caractérisé* en ce que le premier élément (2) est un anneau (6).
- 4- Système de connexion (1) selon la revendication 3, *caractérisé* en ce que le deuxième élément (3) est un maillon (7).
- 5- Système de connexion (1) selon la revendication 4, *caractérisé* en ce que l'anneau (6) comprend une deuxième encoche (9) pour la connexion et le blocage d'un deuxième maillon (10) ayant traversé la fente (4), lesdits maillons (7, 10) étant reliés par un lien (11) pour former un bracelet ou un collier.

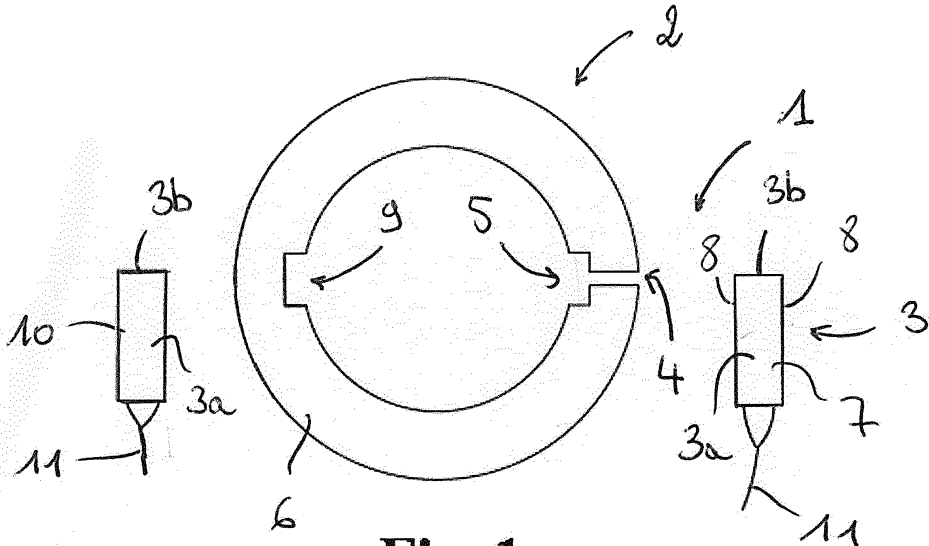


Fig. 1

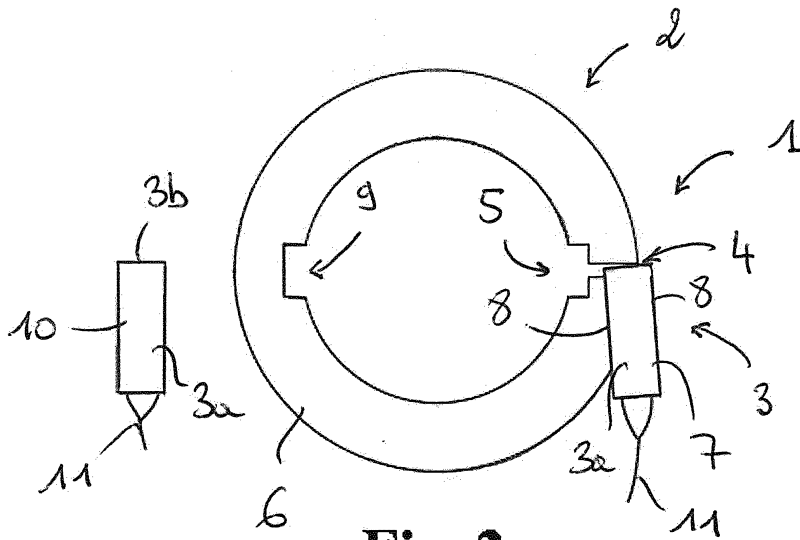


Fig. 2

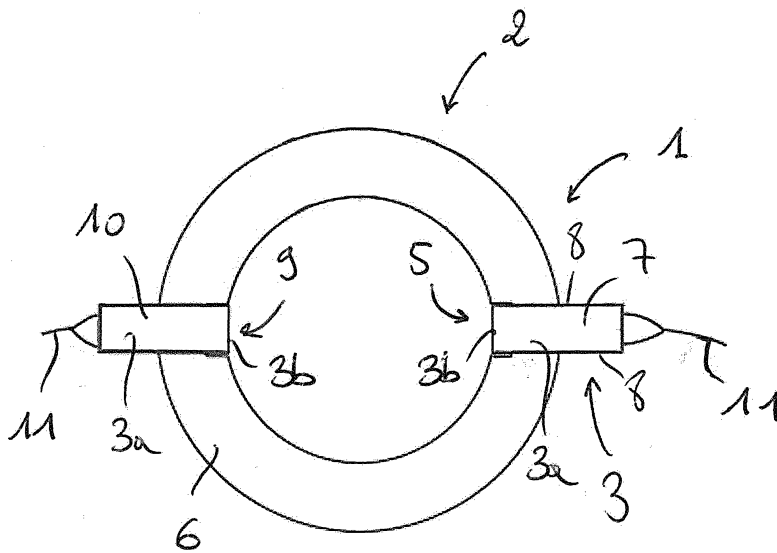


Fig. 3

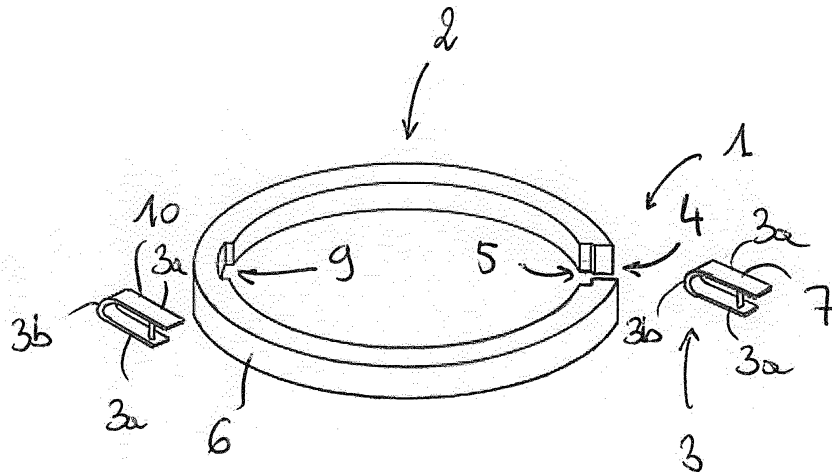


Fig. 4

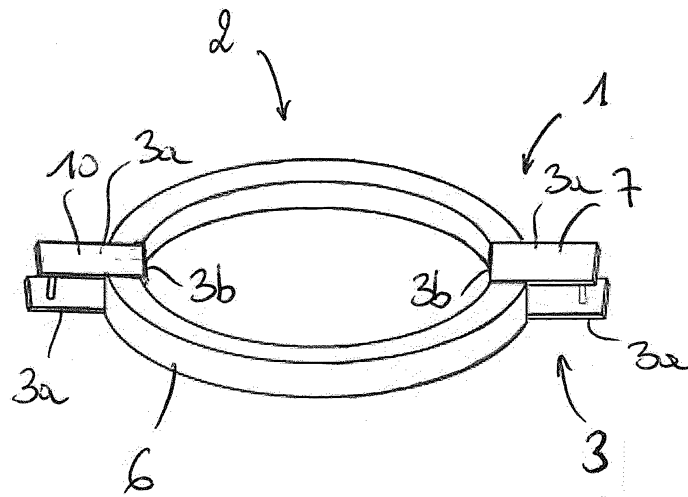


Fig. 5

RAPPORT DE RECHERCHE

articles L.612-14, L.612-53 à 69 du code de la propriété intellectuelle

OBJET DU RAPPORT DE RECHERCHE

L'I.N.P.I. annexe à chaque brevet un "RAPPORT DE RECHERCHE" citant les éléments de l'état de la technique qui peuvent être pris en considération pour apprécier la brevetabilité de l'invention, au sens des articles L. 611-11 (nouveau) et L. 611-14 (activité inventive) du code de la propriété intellectuelle. Ce rapport porte sur les revendications du brevet qui définissent l'objet de l'invention et délimitent l'étendue de la protection.

Après délivrance, l'I.N.P.I. peut, à la requête de toute personne intéressée, formuler un "AVIS DOCUMENTAIRE" sur la base des documents cités dans ce rapport de recherche et de tout autre document que le requérant souhaite voir prendre en considération.

CONDITIONS D'ETABLISSEMENT DU PRESENT RAPPORT DE RECHERCHE

Le demandeur a présenté des observations en réponse au rapport de recherche préliminaire.

Le demandeur a maintenu les revendications.

Le demandeur a modifié les revendications.

Le demandeur a modifié la description pour en éliminer les éléments qui n'étaient plus en concordance avec les nouvelles revendications.

Les tiers ont présenté des observations après publication du rapport de recherche préliminaire.

Un rapport de recherche préliminaire complémentaire a été établi.

DOCUMENTS CITES DANS LE PRESENT RAPPORT DE RECHERCHE

La répartition des documents entre les rubriques 1, 2 et 3 tient compte, le cas échéant, des revendications déposées en dernier lieu et/ou des observations présentées.

Les documents énumérés à la rubrique 1 ci-après sont susceptibles d'être pris en considération pour apprécier la brevetabilité de l'invention.

Les documents énumérés à la rubrique 2 ci-après illustrent l'arrière-plan technologique général.

Les documents énumérés à la rubrique 3 ci-après ont été cités en cours de procédure, mais leur pertinence dépend de la validité des priorités revendiquées.

Aucun document n'a été cité en cours de procédure.

1. ELEMENTS DE L'ETAT DE LA TECHNIQUE SUSCEPTIBLES D'ETRE PRIS EN CONSIDERATION POUR APPRECIER LA BREVETABILITE DE L'INVENTION

EP 0 039 149 A1 (MENDOZA LOUIS MONES) 4 novembre 1981 (1981-11-04)

EP 0 208 345 A1 (GAY FRERES SA [CH]) 14 janvier 1987 (1987-01-14)

DE 20 2016 003153 U1 (IQ-INTERNETSERVICE GMBH [DE]) 28 juillet 2016 (2016-07-28)

DE 94 17 434 U1 (FOERSTER BERNHARD GMBH [DE]) 26 janvier 1995 (1995-01-26)

DE 20 2011 000079 U1 (QUINN SCHEURLE GMBH [DE]) 17 mars 2011 (2011-03-17)

2. ELEMENTS DE L'ETAT DE LA TECHNIQUE ILLUSTRANT L'ARRIERE-PLAN TECHNOLOGIQUE GENERAL

NEANT

3. ELEMENTS DE L'ETAT DE LA TECHNIQUE DONT LA PERTINENCE DEPEND DE LA VALIDITE DES PRIORITES

NEANT